

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-1025/SG/FIN autorisant M. Ismaël Obsieh Egueh à acquérir un immeuble sis à Djibouti, lotissement du Stade, faisant partie du titre foncier n° 785

n° 71-1025/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
17 juillet 1971

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1971

Date du numéro
10 août 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Ismaël Obsieh Egueh est autorisé à acquérir une parcelle de terrain bâti, sise à Djibouti, lotissement du Stade, faisant partie d'un terrain plus vaste, immatriculé au livre foncier du Territoire sous le n° 785 au nom de la Société immobilière de Djibouti et du Territoire Français des Afars et des Issas.